



# COMMUNIQUÉ DE PRESSE

---

Monsieur Patrick LECANTE, Maire de la commune de Montsinéry-Tonnégrande, rappelle aux parents d'élèves, qu'une motion votée par l'Association des Maires de Guyane, en date du 29 avril 2020, a acté l'impossibilité d'apporter les garanties et moyens sanitaires nécessaires pour assurer la sécurité des élèves et personnels.

Aussi, il indique que les membres du Comité d'Hygiène, de Sécurité et des Conditions de Travail (CHSCT) de la Collectivité communale se sont réunis le mercredi 6 mai 2020 et ont décidé, après avoir visité les établissements scolaires de la Commune, que les conditions ne sont actuellement pas réunies pour lutter contre la propagation de l'épidémie du COVID-19 dans les écoles et en particulier, qu'il n'était pas possible d'appliquer le protocole sanitaire du Ministère de l'Éducation Nationale (daté du 29 avril 2020) concernant la réouverture des écoles maternelles et élémentaires.

Pour tous ces motifs, Monsieur Patrick LECANTE, informe les parents d'élèves que les groupes scolaires de Montsinéry et de Tonnégrande ne rouvriront pas à compter du lundi 11 mai 2020, jusqu'à nouvel ordre.

*Montsinéry-Tonnégrande, le 7 mai 2020.*

**Patrick LECANTE**  
**Maire de Montsinéry-Tonnégrande**